

Gérer et indemniser les sinistres standards et conventionnels / Dommages auto

RS3317 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ASSURANCE FORMATION AUDIT ACCOMPAGNEMENT · SIRET : 44449588100021

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les objectifs de la certification sont de :

- Comprendre les principes posés par la loi Badinter et être en capacité de les appliquer
- Connaître parfaitement le Code de la route pour mieux argumenter et défendre les dossiers sinistres automobiles
- Savoir expliquer les procédures « véhicules endommagés »
- Connaître les différentes modalités de règlement des pertes totales
- Connaître et comprendre la convention de gestion des sinistres matériels pour mieux l'appliquer
- Maîtriser la gestion conventionnelle pour être efficace dans le règlement des sinistres matériels
- Connaître et comprendre la convention de gestion des sinistres corporels et les règles de procédure d'offre
- Maîtriser les spécificités de la gestion conventionnelle des sinistres corporels

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification est constituée des axes suivants :

Axe 1. Etre capable d'appliquer les principes posés par la Loi Badinter.

Axe 2. Optimiser la gestion des sinistres automobiles grâce à une bonne connaissance du code de la route et de la jurisprudence.

Axe 3. Distinguer et être capable d'appliquer les différentes procédures « véhicules endommagés ».

Axe 4. Gérer les sinistres matériels automobiles en appliquant les règles conventionnelles.

Axe 5. Optimiser le règlement des sinistres matériels automobiles grâce à sa maîtrise de la contention.

Axe 6. Gérer les sinistres corporels automobiles en appliquant les principes conventionnels.

Axe 7. Optimiser le règlement des sinistres corporels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

1. Etre capable d'appliquer les principes posés par la Loi Badinter.
2. Optimiser la gestion des sinistres automobiles grâce à une bonne connaissance du code de la route et de la jurisprudence.
3. Distinguer et être capable d'appliquer les différentes procédures « véhicules endommagés ».
4. Gérer les sinistres matériels automobiles en appliquant les règles conventionnelles.
5. Optimiser le règlement des sinistres matériels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.
6. Gérer les sinistres corporels automobiles en appliquant les principes conventionnels.
7. Optimiser le règlement des sinistres corporels automobiles grâce à sa maîtrise de la convention.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Connaître les bases de l'assurance automobile

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3317/>